

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles



LEWB asbl

*Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestres reconnue par la F.E.I.*

RÈGLEMENT PARTICULIER

CONCOURS COMPLET ANNEXES

Édition 2023~~2022~~

Print 26/04/2023~~24/03/2023~~16/12/2022

☰ Rue de la Pichelotte, 11 * B-5340 Gesves * ☎ 083.234.070 * 📠 083.218.261
✉ info@lewb.be * 💻 www.lewb.be * 📺 www.lewb.tv * 🌐 www.facebook.com/lewb.be
BCE : 0414.528.906 * Belfius: BE31 0682 2800 1355

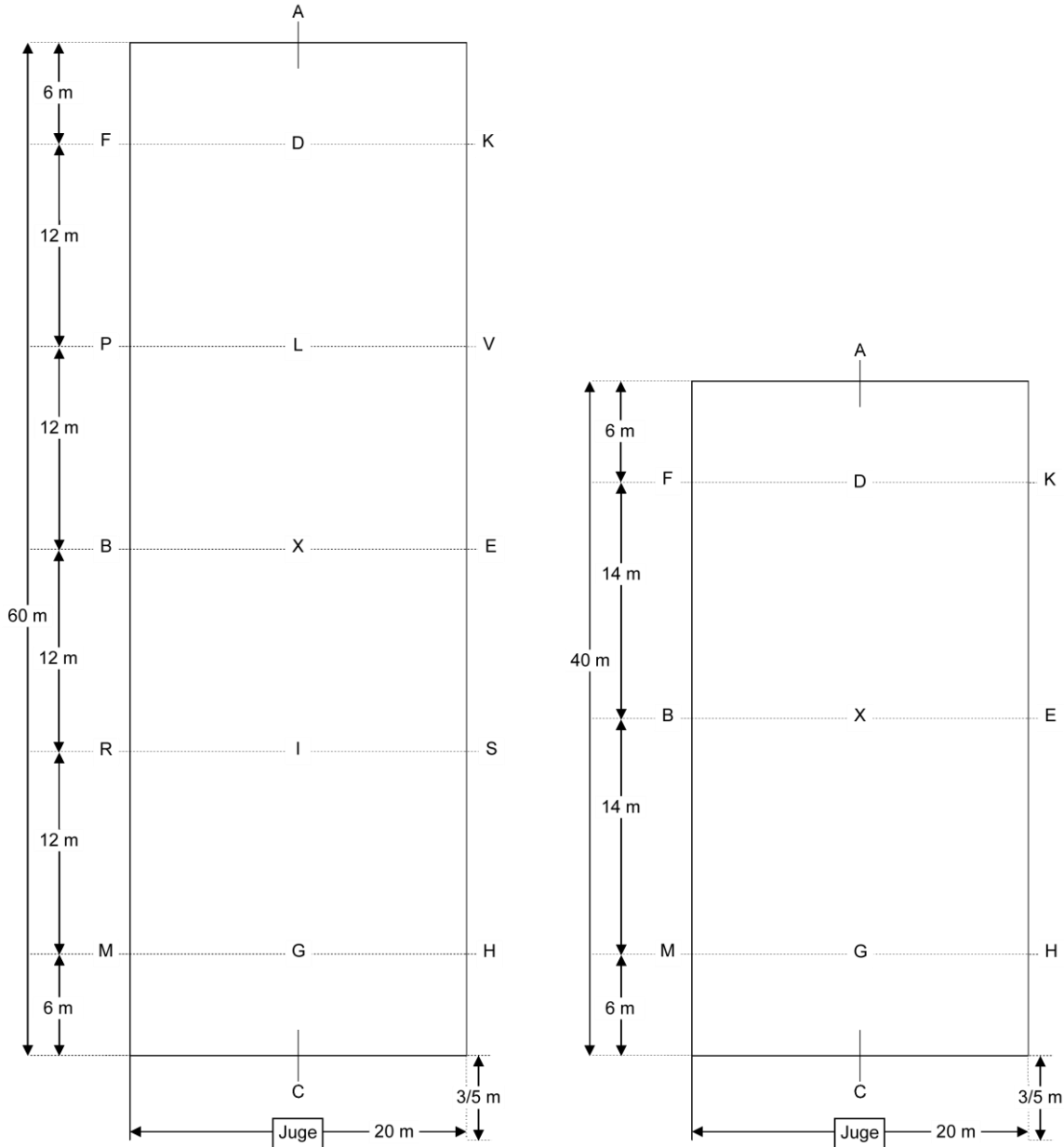
Sommaire

Annexe 1 : Dressage.....	3
Annexe 1.2 : Piste de Dressage	3
Annexe 1.3 : Les reprises de Dressage.....	3
Annexe 2 : Dimensions et distances de la phase de cross country.....	4
Annexe 3 : Dimensions et distances de la phase de Saut d'Obstacles.....	4
Annexe 4 : Informations concernant la sécurité.....	45
Challenge de Régularité	5
Coupes de la L.E.W.B.	7

Les embouchures, les différents harnachements, les trajectoires du cross et le règlement spécifique des 4 ans : voir annexes règlement CNC.

ANNEXE 1 : DRESSAGE

Annexe 1.2 : Piste de Dressage



Annexe 1.3 : Les reprises de Dressage

Les reprises de dressage

Les reprises de dressage seront publiées dans le site Internet de la LEWB : www.lewb.be. Elles seront également disponibles au siège de la Ligue. Le type de reprise par catégorie sera publié dans l'avant-programme du concours.

**ANNEXE 2 : DIMENSIONS ET DISTANCES DE LA PHASE DE CROSS COUNTRY**

		PONEYS				CHEVAUX			
		SERIES				SERIES			
		4060 cm	60 cm	80 cm	90 cm	40 cm	60 cm	80 cm	90 cm
Distance D (Cross)		1000 à 2000	1000 à 2200	1000 à 2200	1500 à 3000	1000 à 2000	1000 à 2200	1000 à 2200	1500 à 3000
Vitesse D	m/min	350/400	350/400	400/420	420/450	350/400	350/400	400/420	420/450
Efforts D	Nbre	10/15	12/20	12/20	15/25	10/15	12/20	12/20	15/25
Hauteur – max.	cm	40	60	80	90	40	60	80	90
H. max haies	cm	60	80	90	100	60	80	100	110
Largeur max.									
– à hauteur max.	cm	50	70	90	110	50	70	90	110
– au pied	cm	95	105	125	150	95	105	125	150
– fossé sec	cm	60	80	100	150	60	80	100	150
Contre-bas	cm	40	60	80	100	40	60	80	100
Profondeur eau	cm	35	35	35	35	35	35	35	35
Pointe max degré	°				25-30				25-30

LES DISTANCES PROPOSEES POUR UN CCC DOIVENT ETRE SOUMISES A LA COMMISSION AU PREALABLE

ANNEXE 3 : DIMENSIONS ET DISTANCES DE LA PHASE DE SAUT D'OBSTACLES


	Séries	Nbre d'Obstacles	Longueur en m	Vitesse	Hauteur max.en cm
Poneys	40 cm	10	400	300 m/min 325 m/min	35/45
	60 cm	10	400		55/65
	80 cm	10	400		75/85
	90 cm	12	400		80/95
Chevaux	40 cm	10	400	300 m/min 325 m/min	35/45
	60 cm	10	400		55/65
	80 cm	10	400		75/85
	90 cm	12	400		85/95

ANNEXE 4 : INFORMATIONS CONCERNANT LA SECURITE

Casques de protection pour la phase de cross :


Les casques répondant aux normes PAS 015 ou ASTM F1163 sont considérés comme offrant une meilleure protection que ceux au standard EN 1384.



Les couvre-chefs portants le label QAS, , ou SEI (symboles de garantie de qualité), ont subi des contrôles de lots de fabrication et sont donc d'une qualité homogène.

Est obligatoire (y compris l'échauffement), un casque répondant à l'un des standards suivants :

Britannique	Tous les casques PAS 015 et BSEN1384 (*)
Européen	Tous les EN1384 (*)
Américain	Tous les SEI ASTM 95, ASTM F1163 et SNELL E2001
Australie & NZ	Tous les AS/NZS 3838 1998

(*) Il est vivement conseillé que ces casques portent le label SEI, QAS ou .

Les casques avec trous ou fentes de ventilation ne sont pas recommandés sur sol caillouteux.

Protège-dos

Une liste de protèges-dos est publiée par la BETA (British Equestrian Trade Association www.beta-uk.org / Safety / ...). Pour les athlètes de concours complet, le niveau 3 est conseillé, et il est fortement recommandé de choisir un protège-dos qui ne perturbe ni l'équilibre ni les mouvements de l'athlète.

Le port d'un air bag en supplément est recommandé.

CHALLENGE DE REGULARITE

3050.1 Le challenge est ouvert aux athlètes des séries 60, 80, ~~4 ans, 5 ans, et~~ 90 cm ~~et 100 cm~~, porteurs d'une licence LEWB.

3050.2 Dans la série 60 cm, les points sont attribués à l'athlète. Dans les séries 80 ~~et~~, 90, ~~4 ans, 5 ans et 100 cm~~, les points sont attribués à la paire athlète/poney ou cheval. Un athlète peut participer avec des poneys ou chevaux différents. En 60 cm, un athlète peut monter plusieurs poneys ou chevaux par concours. Le meilleur résultat du concours sera pris en considération.

3050.3 Un seul poney ou cheval par athlète sera repris dans le classement final du challenge. Le meilleur résultat sera pris en considération. Un athlète classé dans deux séries différentes ne sera repris au classement final qu'avec son meilleur classement. En cas d'égalité il sera repris dans la série supérieure.

3050.4 Les points sont attribués par concours avec classement séparé pour les différentes séries.

3050.5 Les points sont attribués comme suit :

Résultat	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème} et suivants
Points	20	18	16	14	12	10	8	6	5

En cas d'élimination ou d'abandon, aucun point ne sera attribué mais la participation sera prise en considération.

3050.6 Un athlète peut changer de série au cours de la saison. Seuls les points de la série dans laquelle il aura le plus participé seront pris en considération. En cas d'égalité de participations dans 2 séries différentes, la série supérieure sera prise en considération. Le nombre de participations aux deux séries sera pris en considération pour la participation au challenge.

3050.7 Pour figurer au classement final, un athlète doit au minimum avoir participé à 50% du nombre de concours organisant l'épreuve concernée. Lors d'un nombre impair de concours, l'arrondi sera au nombre supérieur. Le nombre maximum de résultats pris en compte sera égal au nombre de concours organisant l'épreuve concernée moins deux ; ~~pour les 4 et 5 ans, il sera tenu compte des 50% des meilleurs résultats avec un minimum de 50% de participations obligatoires.~~ Il y aura un maximum de ~~5~~ classés par série.

3050.8 En cas d'égalité, les concurrents seront départagés sur base du nombre de 1^{ères} places, si nécessaire de 2^{èmes}, de 3^{èmes}, et ainsi de suite.

3050.9 Le classement sera établi en fin de saison et sera publié sur le site de la LEWB



- 3050.10 La remise de prix se fera à l'occasion de la soirée de fin de saison. La présence des lauréats est obligatoire.
- 3050.11 Les cas non prévus au présent règlement seront réglés par la Commission de Concours Complet.



COUPES DE LA L.E.W.B.

Il s'agit de « mini-Championnat L.E.W.B. » ~~dans la catégorie 90 cm.~~

Cette compétition peut être organisée par un cercle équestre indépendamment du Championnat L.E.W.B. qui reste organisée sur la hauteur de ~~100~~90 cm.

- 3051.1 Il est organisé une Coupe sur cette hauteur ~~90 cm~~; tant dans la catégorie « cheval » que dans la catégorie « poney ».
- 3051.2 Le critère de l'âge de l'athlète n'est pas pris en considération à l'intérieur de la Coupe.
- 3051.3 L'organisateur de la Coupe sera invité à organiser la coupe tant pour la catégorie « cheval » que pour la catégorie « poney ».
- 3051.4 Les conditions de participation qui existent pour pouvoir participer à un concours complet communautaire sur telle hauteur restent d'application tout comme les règlements applicables aux concours complets communautaires.
- 3051.5 Si le nombre d'inscrits dans une épreuve de Coupe est supérieur à 50, une présélection des athlètes autorisés à y prendre part sera effectuée selon les critères suivants :
 - La paire cavalier/cheval doit avoir participé à deux concours communautaires de complet LEWB pour faire partie de la Coupe.
- 3051.6 La Coupe est remportée par le vainqueur de l'épreuve sur laquelle a été organisée ladite Coupe.